



Présidence : Lettonie

687ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 4 juillet 2012

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 h 25

2. Président : Ambassadeur G. Apals

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES
 - a) *Contribution financière au programme de renforcement des capacités pour la gestion des stocks de munitions conventionnelles en Serbie* : Luxembourg, Serbie

 - b) *Questions relatives à la non-prolifération et à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies* : Kazakhstan

 - c) *Point sur les prochaines étapes en ce qui concerne la réunion de l'OSCE pour l'examen du Plan d'action de l'Organisation relatif aux armes légères et de petit calibre ainsi que la session d'experts de l'OSCE sur la gestion des stocks, la réduction des excédents et la destruction des armes légères et de petit calibre, tenues à Vienne du 22 au 24 mai 2012* : Président (annexe)

 - d) *Nomination et mandat du Coordonnateur du Président du FCS pour les questions de non-prolifération (FSC.DEL/86/12 OSCE+)* : Président, Allemagne, Coordonnateur du Président du FCS pour les questions de non-prolifération (Ukraine)

 - e) *Exposé sur la séance de travail III de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, tenue à Vienne du 26 au 28 juin 2012* : Président

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposés sur le Plan national d'action de la Serbie pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, par l'Ambassadrice B. Latinovic, Chef de la Section de la maîtrise des armements, Ministère des affaires étrangères de la République de Serbie, et sur le Plan national d'action de la Biélorussie pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, par M. V. Pavlov, Conseiller principal, Département de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements, Ministère biélorusse des affaires étrangères : Président, Mme B. Latinovic (FSC.DEL/90/12 OSCE+), M. V. Pavlov (FSC.DEL/89/12 OSCE+), Représentant du Centre de prévention des conflits, Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/88/12), États-Unis d'Amérique, Liechtenstein, Royaume-Uni, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions liées à la demande d'admission au statut d'État participant de l'OSCE formulée par la Mongolie : Irlande, Président*
- b) *Séminaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité pour la région de la Baltique, tenu à Riga du 18 au 20 juin 2012 : Représentant du Centre de prévention des conflits, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Suisse (également au nom de l'Allemagne)*
- c) *Distribution d'un aperçu statistique concernant l'échange d'informations de 2012 sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (FSC.GAL/85/12 Restr.) : Représentant du Centre de prévention des conflits*
- d) *Réunion informelle d'organisation pour le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu le 9 juillet 2012, et annonce de la distribution de l'ordre du jour annoté du Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : Président*
- e) *Invitation à une réception des conseillers militaires des représentations permanentes auprès de l'OSCE, prévue à Vienne le 4 juillet 2012 : France*
- f) *Lettre en date du 23 mai 2012 adressée par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'OSCE au Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FSC.DEL/59/12 OSCE+) : Azerbaïdjan, Président, Arménie*
- g) *Distribution d'un projet révisé de déclaration de la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité à prononcer au nom de l'OSCE lors de*

la deuxième Conférence d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue à New York du 27 août au 9 septembre 2012 (FSC.DEL/45/12/Rev.1 Restr.) : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 juillet 2012 à 10 heures, Neuer Saal



687ème séance plénière

FSC Journal No 693, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

La Réunion de l'OSCE pour l'examen du Plan d'action de l'Organisation relatif aux ALPC et la session d'experts de l'OSCE sur la gestion des stocks, la réduction des excédents et la destruction des ALPC qui ont eu lieu du 22 au 24 mai 2012 ont donné l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action relatif aux ALPC. En réponse aux demandes des États participants et dans le souci d'accroître la visibilité de notre travail, le Rapport de synthèse a été publié en tant que document du domaine public, sous le numéro de référence FSC.GAL/86/12.

Au cours des réunions de mai sur les ALPC, nous avons couvert une vaste gamme de questions allant des contrôles à l'exportation et du courtage à la gestion et à la sécurité des stocks en passant par la destruction, le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre ainsi que les approches régionales pour traiter de la question de la gestion des stocks.

Les deux réunions ont généré un certain nombre d'idées nouvelles pour les mesures de mise en œuvre que l'OSCE et ses États participants pourraient prendre en vue d'exécuter le Plan et ses objectifs. Elles ont également laissé entrevoir les rôles que l'OSCE pourrait jouer à l'avenir dans le processus relatif aux ALPC et appelé l'attention sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures prévues qui sont énoncées dans le Plan d'action relatif aux ALPC.

Afin d'assurer le suivi de la Réunion d'examen et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, et sur la base des résultats de la Conférence des Nations Unies pour l'examen des progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra à New York du 27 août au 9 septembre 2012, le Président du FCS suggère de diffuser un programme de travail du FCS sur les ALPC. Ce programme de travail comprendrait la première colonne, « Mesures », du Plan d'action relatif aux ALPC et devrait comporter deux colonnes supplémentaires, à savoir « Mesures de mise en œuvre possibles » et « Mesures prises ». Ces deux dernières colonnes constitueraient la partie vivante/opérationnelle du programme de travail et contiendraient les suggestions concrètes formulées par les États participants à la Réunion sur les ALPC des 22 et 23 mai ou ultérieurement.

À la réunion du Conseil ministériel de Dublin, nous pourrions nous prononcer sur l'opportunité de convoquer une autre réunion d'examen de l'OSCE sur le Plan d'action relatif

aux ALPC avant la prochaine Réunion biennale des États organisée par l'ONU pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères.

Cela représenterait un bon moyen de progresser dans l'adaptation du Plan d'action relatif aux ALPC aux nouveaux défis et d'opérationnaliser sa mise en œuvre sans avoir modifié le Plan d'action proprement dit.